

Procès verbal
Saison 2025-2026

**ENSEMBLE
PV N° 742 DU
19 février 2026**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



BUREAU

Réunion du mardi 17 février 2026

Procès-Verbal N° 742

Présents : BOULORD JM, GIROUD-GARAMPON H, MONTMAYEUR M, SOZET JL,
TRUWANT T, VACHETTA M.

Excusés : BRAULT A, BARATIER T, LOSA JM

Désignation lieu de la finale Départementale FESTIVAL U13 G et F

En présence de 2 dossiers de candidature reçus et afin d'anticiper la désignation pour cause de délai qui deviendrait trop court si décision prise lors du comité directeur prévu le 6 mars, il est décidé afin de respecter l'alternance entre les différents secteurs géographiques de notre district de confier l'organisation de cette finale 2026 au club de l'O St Marcellin. Le club de CHARVIEU CHAVAGNEUX, autre candidat, sera retenu comme hôte de cette finale pour la saison 2026-2027.

Président

H. GIROUD-GARAMPON



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 17 février 2026

PROCES-VERBAL N° 742

TERRAINS IMPRATICABLES - RAPPELS IMPORTANTS

Le District rappelle aux clubs dont le ou les terrains seraient impraticables, qu'ils doivent inverser leur rencontre **lors des matchs de coupes** (article 45.3.3 des règlements du district).

Il est donc recommandé à certains clubs d'anticiper cette éventualité en prenant contact avec le délégué de secteur.

Le report n'est validé que si la possibilité d'inversion a été recherchée et n'est pas possible, avec justificatifs des démarches effectuées (échanges de mail par les boîtes officielles).

45-4– Les conséquences sportives en cas de terrain impraticable :

Dans tous les cas, lorsqu'un club déclare son terrain impraticable, le District peut faire effectuer toute enquête qu'il juge utile. Lorsque l'enquête révèle que le terrain était praticable, le club recevant peut avoir match perdu, conformément à l'article 236 des Règlements Généraux de la FFF



Proposition médaille Ligue Promo 2025

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimatez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de Ligue**.

- Médaille d'Argent : être récipiendaire méritant (personnes porteuses de projets, des personnes méritantes, des « héros ordinaires » ...), **ou après 10 ans d'ancienneté**
- Médaille de Vermeil : **après 15 ans d'ancienneté**
- Médaille d'Or : **après 20 ans d'ancienneté**

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District avant le 24 FEVRIER 2026** délai de rigueur.

Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District.

CV MEDAILLE LIGUE

Appel à candidature Accueil Finales Coupes Isère

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- Le 30 mai 2026 : Finales Jeunes et Féminines (jeunes)
- Le 31 mai 2026 : Finales Seniors et Féminines (seniors)

Les candidatures sont à adresser au District pour le 27 mars date butoir.

Cahier des charges :

- CAHIER DES CHARGES FINALES SENIORS
- CAHIER DES CHARGES FINALES COUPES JEUNES

Appel à candidature Journée Nationale U6/U7 et U8/U9

La Journée Nationale U6-U9 aura lieu le **samedi 6 juin 2026**.

Les clubs souhaitant accueillir cette manifestation doivent envoyer leur candidature en précisant s'ils ont une catégorie préférentielle (U6/U7 ou U8/U9) ainsi que le nombre de terrains dont ils disposent.

Les candidatures sont à adresser au District **avant le mardi 31 mars 2026** dernier délai.

TRESORERIE

Clubs non à jour de leur trésorerie au 17 février 2026

Relevé-club 6 mis en paiement le 2 février 2026 – 1^{ère} relance

547135---	POISAT AC	554434---	ROCHETOIRIN
564304---	ENT. SPORTIVE MISTRAL	564634---	GROUP BREZINS FORMAFOOT

FRAIS ARBITRAGE 2025-2026 – CAISSE DE PEREQUATION

NOUS INFORMONS TOUS LES CLUBS QUE POUR LA SAISON 2025-2026 LES PROVISIONS DE FRAIS D'ARBITRAGE RESTENT INCHANGEES. RAPPEL DES CATEGORIES : D1 – D2 – D3 – U19 D1 ET U17D1.

**ORGANISATION CONCERNANT LE REGLEMENT DES ARBITRES
POUR LES COMPETITIONS SENIORS D4 ET U19 D2.**

A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DE CLUBS,

NOUS VOUS INFORMONS QU'A COMPTER DE CETTE SAISON, **UNE NOUVELLE ORGANISATION EST MISE EN PLACE CONCERNANT LE REGLEMENT DES ARBITRES POUR LES COMPETITIONS SENIORS D4 ET U19 D2.**

DESORMAIS, LE DISTRICT PRENDRA EN CHARGE DIRECTEMENT LE PAIEMENT DES ARBITRES POUR CES RENCONTRES.

EN CONSEQUENCE, LE MONTANT CORRESPONDANT SERA IMPUTE AUX CLUBS CONCERNES.

CETTE MESURE VISE A SIMPLIFIER LA GESTION DES INDEMNITES ARBITRALES.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

POUR INFORMATION : SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.

E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	APPEL@ISERE.FFF.FR
ARBITRES	ARBITRES@ISERE.FFF.FR
DELEGATIONS	DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR
DISCIPLINE	DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR
FOOT ENTREPRISE	FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR
FUTSAL	FUTSAL@ISERE.FFF.FR
REGLEMENTS	REGLEMENTS@ISERE.FFF.FR
SPORTIVE	SPORTIVE@ISERE.FFF.FR
STATUT ARBITRAGE	STATUTSARBITRAGE@ISERE.FFF.FR
TERRAINS	TERRAINS@ISERE.FFF.FR
FEMININES	FEMININES@ISERE.FFF.FR
ETHIQUE ET PREVENTION	ETHIQUE@ISERE.FFF.FR

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	DISTRICT@ISERE.FFF.FR
PRESIDENT	HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR
VICE-PRESIDENT DELEGUE	JMLOSA@ISERE.FFF.FR
TRESORIER	TBARATIER@ISERE.FFF.FR
COMPTABILITE	COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	EDAROCHA@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	TBARTOLINI@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	MBENLAHRACHE@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	DCAZANOVE@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	JHUGONNARD@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE	HBNELHADJ@ISERE.FFF.FR



COMMISSION APPEL

Mardi 17 février 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 742

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : SCARPA Vincent, TRUWANT Thierry

Excusé(e)s : MOUMJID EI Mostafa, EL RHAFFARI Reda, BONNARD Christophe, MAZZOLENI Laurent, FERNANDES Carlos, BERTHELET Éric, PION Christophe, SCARPA Vincent, VAILLANT Franck - représentant de la commission des arbitres, FRANZIN Didier, BLANC Aline, BRAULT Annie.

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)
 - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs
- . Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant
- . Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

SEYSSUEL (564583) : Appel disciplinaire

ST HILAIRE DE LA COTE (519877) : Appel réglementaire.

ECHIROLLES (515301) : Courrier contestant la notification du dossier 25-26-24R. La commission ne peut pas revenir sur sa décision. Vous avez toute liberté de faire appel à l'instance supérieure selon les modalités mentionnées au bas de la notification de notre décision.

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier n°25-26-28R : ST HILAIRE DE LA COTE retrait de 3 points suite retard de paiement

Appel du club de **ST HILAIRE DE LA COTE (519877)** en date du jeudi 12 février 2026 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements dans son dossier n° 2526.147 lors de sa réunion du mardi 10 février 2026, notifiée par courrier électronique avec A.R au club le vendredi 6 février 2026 et parue au P.V n°741 le jeudi 12 février 2026.

Appel portant sur « : Appel sanction de -3pts pour toutes les équipes suite à pb trésorerie »

L'audition aura lieu le mardi 3 mars 2026 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boite mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier n°25-26-29D : Senior, D4, poule E, du dimanche 1 février 2026, match n°53692404, SEYSSUEL / ARTAS CHARANTONNAY 2

Appel du club de **SEYSSUEL (564583)** en date du samedi 14 février 2026 contestant la décision prise par la commission de discipline dans son dossier n° 26/19/14 lors de sa réunion du mardi 10 février 2026, notifiées au club le mercredi 11 février 2026 et parues au P.V n°741 le jeudi 12 février 2026.

Appel portant sur « : Appel sanction disciplinaire match SEYSSUEL / ARTAS CHARANTONNAY 2 du 01/02 »

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le mardi 24 février 2026 à 19h15 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boite mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V
Le président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
Le secrétaire de séance
SCARPA Vincent



COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 17/02/2026 à 18h30

Procès-Verbal N°742

PRESIDENT : LAZAMI Fouad

PRESENTS : KODJADJANIAN Jean Marie - LALO Aboubakar - HUERTAS Pierre - BOUAZIZ Djamel - THEVENIN Cyril - CHAARI Hassen - VAGNEUX Luc - SAINT - ALBIN Laurent - DEHMANI Monia - HOCINE Halime - SPARAPANO Patrick - CUSANNO Stéphane.

ASSISTE : CTDA - BEN EL HADJ Hakim

EXCUSES :

SABATINO Joseph - MORE Claude - SOZET Jean-Louis - ABELA Stéphane

Mail CDA : arbitres@isere.fff.fr

REUNION PLENIERE CDA

- **1-RELEVE DES COURRIERS**
 - ✓ CASSOLARDS PASSAGEOIS : Lu et noté
 - ✓ Arbitre P.A : La CDA prend acte de ta disponibilité pour audition à la date proposée
 - ✓ Arbitre G.A : Lu et noté
- **DECISION** : Arbitre B.A :
 - ✓ La CDA n'est pas en mesure de valider ton tutorat. Pour te conformer et bénéficier du bonus réglementaire, tu dois effectuer 2 observations ou 4 tutorats.
- **2- POINT SUR LE NOMBRE D'ARBITRES A JOUR**
 - ✓ 342 arbitres sont régulièrement licenciés. La CDA et le CTDA restent mobilisés pour accroître l'effectif par la formation et promouvoir la qualité et l'excellence des arbitres isérois.
- **3- POINT SUR LES OBSERVATIONS**
 - ✓ 240 observations ont été effectuées à ce jour.
- **4- POINT SUR LES TUTORATS**
 - ✓ 12 tutorats terminés
 - ✓ 12 tutorats en cours
 - ✓ 21 tuteurs utilisés

NOTES AUX ARBITRES

Les arbitres sont priés de cocher la case « rapport suit » de la FMI si la situation l'exige. Les contrevenants se verront dorénavant infliger d'une amende de 25€ pour cette erreur administrative (case rapport non cochée).

Un mail vous a été envoyé dans ce sens.

NB : Ce mail tient lieu d'information générale à tous les arbitres et ne vous concerne pas directement sur un de vos matchs.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS AU STAGE FUTSAL du 14 FEVRIER 2026

Nom	Prénom	Catégorie Adulte/Jeune Adulte
BAYOUVOULA	Arsène	A
COELHO	Paolo	A
HAMMEDI	Lina	JA
HATFOUT	Youcef	A
KANDA	Guershom	A
OFLAZ	Adem	A
OLIMO NDUMBU	Dieu-Merci	A
RAVET	Jean_Marie	JA
REVIGLIONO	Flavio	JA
REVIGLIONO	Enzo	JA
THEVENIN	Cyril	A
TIAGO	José Afonseca	A
TODORAN	Daniel	A

NOTE AUX ARBITRES - ENTRAINEMENTS

Planning des entraînements sur la piste d'athlétisme de la Côte St André avec Stéphane ABELA tous les **mercredis**. Veuillez contacter Stéphane ABELA (tél : 06 88 33 03 41) si vous êtes intéressé.

- 4 mars 2026** - 19h à 20h15
- 8 avril 2026** - 19h à 20h15
- 6 mai 2026** - 19h à 20h15
- 3 juin 2026** - 19h à 20h15

CAISSE DE PEREQUATION

Seniors D1 à D3, U19 D1 et U17 D1

Séniors D4 et U19 D2

Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres. En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés.

- Virement vers le **20 du mois suivant**.

DESIGNEATEURS CDA

Nom	Catégorie	Téléphone
BOUAZIZ Djamel	Seniors	06 21 31 09 49
CHAARI Hassen	Jeunes	06 46 41 36 44
VAGNEUX Luc	Futsal	06 30 34 44 39
THEVENIN Cyril	Accompagnant administratif (conseils et aide à la rédaction aux rapports...)	06 07 23 89 63

COURRIERS DES CLUBS – COMMISSIONS - DIVERS

ISERE FUTSAL : Lu et noté.

Demandes d'arbitres :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitres, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).

- Courier FC LIERS : Match U17 D3 - FARAMANS CS 2/ENT LIERS ECBF EFDE 2 du 21/02/2026
- Courier GROUPEMENT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD : Match CS NIVOLAS/GAPS - U15F à 8 D1 du 28/02/2026.
- Courier US BEAVOIR ROYAS : Match BEAUVOIR ROYAS 1/NORD DAUPHINE O. 1 – Senior D4 du 08/03/2025

Transmis au désignateur. Satisfaction vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

ROMAIN T. : Lu et noté. Bon rétablissement. Transmis aux désignateurs.

GERBOULET A. : Lu et noté

DAPPEL : Lu et noté. Transmis au désignateur

POKAM A. : Lu et noté. Réponse vous a été apportée

MAREY A. : Lu et noté

FOFANA M. : Lu et noté.

RAVET JM : certificat médical reçu. Prompt rétablissement

Président
Fouad LAZAMI

Secrétaire de rédaction
Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 17 février 2026 à 18H

Procès-Verbal N°742

Président
Présents

: DUTCKOWSKI Yohan
: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZZAR Samid

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club.**

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués saison 2025-2026.

Courrier :

- Nivolas : lu et noté
- St Georges Commiers : lu et noté
- Vallée Gresse : lu et noté
- St Geoire Valdaine : lu et noté
- La Murette : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 21 ET 22 FEVRIER 2026

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
COUPE U17 CREDIT AGRICOLE	PONT DE CLAIX	JARRIE CHAMP	BEJUIT ANDRE	FRAIS AU CLUB JARRIE CHAMP
COUPE F.MARCHIOL	RACHAIS	ABBAYE	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB RACHAIS
COUPE F.MARCHIOL	TURCS GRENOBLE	VILLENEUVE 2	AVETTAND JULIEN	FRAIS AU DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE B	CHATTE 2	ST GEORGES COMMiers 2	BOULORD JM	FRAIS AU CLUB ST GEORGES



COMMISSION FÉMININES

Réunion du 17 février 2026

PV N° 742

Présents : Jacques Issartel, Elodie Diasparra

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle

Courriers : JEREMY HUGONNARD-ROCHE, SUD ISERE, FFNI, PAYS VOIRONNAIS,
ST CASSIEN

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
catégorie, niveau, poule, date et numéro du match
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler:
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

COMMISSION TECHNIQUE

La Commission Technique a le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle ***formation CFI U14-U19, exclusivement dédiée aux féminines.***

Cette formation se déroulera sur deux journées :

- 29 mai à Bourgoin
- 12 juin à Nivolas

Les inscriptions sont désormais ouvertes en ligne.

Ne manquez pas cette opportunité de vous former et de développer vos compétences dans l'encadrement du football féminin.

JOURNÉE DES DROITS DE LA FEMME

Dans le cadre de la **Journée internationale des droits de la femme**, le **District de l'Isère** organise, le **dimanche 8 mars 2026**, une action dédiée au développement et à la valorisation de la pratique féminine, qui se déroulera sur les **installations du club support de Beaurepaire**.

À cette occasion, il est proposé :

- une pratique **U8F / U9F en 5 contre 5**,
- une pratique **U10F / U11F en 8 contre 8**

Pour les clubs ne pouvant pas inscrire une équipe complète (en U9F et/ou en U11F), des ententes entre clubs seront organisées.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer leur disponibilité et leur participation via le lien GoogleForm ci-après : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScAPITNhKU-7W0I1HZ0wBxMbZ1WsmjCKaxSgOSSw7bEcHlsA/viewform?usp=publish-editor>

Comme chaque année, la Commission Féminines vous offre la possibilité de **mettre à l'honneur les bénévoles féminines** qui s'investissent activement au sein de vos clubs.

Nous vous invitons dès à présent à les inscrire auprès de la Commission en nous communiquant leur nom, prénom ainsi que leur fonction au sein du club.

FESTIVAL U13F

Equipes qualifiées pour la finale départementale du 28 Mars, lieu à déterminer :
EYBENS / VALLEE DE L'HIEU / GF38 / GUC FF / ECHIROLLES 1 / FC2A / BOURGOIN
JALLIEU / CHATON ESTRABLIN

COUPES U18 F A 8 ET U15 F

1/8°: 21/03 tirage le 05/03 à 19H en visio
1/4: 18/04 tirage le 1^{er} avril à 19H en visio
1/2: 14/05 tirage le 19 avril à 18H
Finale 30/05

COUPES SENIORS F A 8 ET A 11

1/8°: 22/03 tirage le 05/03 à 19H en visio
1/4: 19/04 tirage le 1^{er} avril à 19H en visio
1/2: 14/05 tirage le 19 avril à 18H
Finale 31/05

INFOS

Article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football de la FFF

« Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1er des Statuts de la FFF. »

Article 1 des Statuts de la FFF

« (...) A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - **tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité. Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.** (...) »

Le Président de la FFF, M. Philippe DIALLO, a rédigé un courrier daté du 20 décembre 2023 concernant le principe de neutralité. Les arbitres sont tenus d'appliquer strictement ces directives. Cela concerne notamment l'obligation d'obtenir une autorisation de la Commission fédérale médicale pour porter des équipements ou vêtements susceptibles de détourner le principe de neutralité « sous prétexte médical ». En l'absence de cette autorisation, et si le joueur refuse de retirer l'équipement en question, celui-ci ne peut pas participer à la rencontre. Bien entendu, une telle décision ne doit intervenir qu'en dernier recours, après une phase de dialogue pédagogique entre l'arbitre et le joueur.

Par ailleurs, le Président de la LAURA Foot, M. Pascal PARENT, a proposé lors du conseil de Ligue du 30 novembre 2024 « d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid, sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre ».

La loi 4 rappelle que l'équipement de base d'un(e) joueur(se) est :

- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;
- des chaussures.

En conséquence, en dehors de ces équipements, les arbitres ne peuvent tolérer des vêtements non prévus par la loi 4 (style bandeau, cache oreilles ou cou...) qui peuvent être un danger par la sécurité des joueurs en cas de tirage.

HEURES OFFICIELLES

Article 33 - Heures officielles et durée des matchs

Type de Match et catégorie	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H				
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

HEURES OFFICIELLES pour les U15 F - U18 F à 8 et à 11 **Art. 8 des Championnats de jeunes du District Isère**

Catégories	Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 clubs et de la Commission Féminines	
	Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
U 15 F	15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 8	16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 11 (District)		10 H	12 H 30 – 18 H		
U18 F à 11 (InterDistrict)		13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU :

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min ; ***les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps*** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.
- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Seniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

4ème ÉDITION DE TOUTES FOOT

COMMENT S'INSCRIRE ?

Comme l'année dernière, toute la démarche d'inscription pour les instances se fera sur Portail Bleu > Développer des clubs > Toutes Foot (*L'utilisateur doit être habilité par le référent informatique de la Ligue*)

Une affiche personnalisable ainsi que tous les visuels de communication vous attendent également sur la plateforme TOUTESFOOT.

<http://l.contact.fff.eu/rts/go2.aspx?h=490539&tp=i-1NGB-AM-Fht-t2ls3-4i-7VP-1c-t2Ire-IC0wEH3534-g4Mlv&pi=5IVpGLptDVveaha7Xv0noCC55DdKxUcmeQ4UbZGxZ60>

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 17 février 2026 à 19h00

Procès-Verbal N° 742

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

109. St-Paul-de-Varces : lu, noté.

109. Air Liquide : lu, noté.

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2025-2026 : accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants 2025-2026 <date>

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Thierry BARATIER, 07.66.77.41.44, tbaratier@isere.fff.fr

Ville de Grenoble : Gaylord CAVAGNA, 04.38.24.13.23, sport-planification@grenoble.fr
(toute annulation de match programmé à Bachelard doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble).

COUPE DE L'ISÈRE, 1/8^{èmes} de finale

T 1/8. St-Martin d'Uriage 2 (D3) – St-Georges-de-Commiers (D1).

Lundi 23/02/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.

T 1/8. Fontaine Les Îles (D2) – ASPTT Grenoble 1 (D2).

Mercredi 25/02/2026, 20h30. Fontaine.

T 1/8. Sassenage (D2) – Rachais (D1).

Mercredi 25/02/2026, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

T 1/8. Froges (D3) – Tunisiens SMH (D1).

Lundi 23/02/2026, 20h00. Froges.

T 1/8. Air Liquide (D1) – Vallée de la Gresse 2 (D2).

Lundi 23/02/2026, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

T 1/8. St-Martin d'Hères (D1) - Vallée de la Gresse 1 (D1).

Lundi 23/02/2026, 20h00. Benoît Frachon, St-Martin d'Hères.

T 1/8. Jarrie-Champ (D1) – Turcs de Grenoble (D2).

Lundi 23/02/2026, 20h00. Champ-sur-Drac.

T 1/8. Abbaye (D2) – FC Oisans (D2).

Jeudi 26/02/2026, 20h00. Michel Stijovic, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

J06, 54851301. St-Georges-de-Commiers – St-Martin d'Uriage 1.

Jeudi 19/02/2026, 21h00. St-Georges-de-Commiers.

J06, 54851303. Rachais – Vallée de la Gresse 1.

Jeudi 19/02/2026, 21h00. Meylan.

J10, 54851322. Fasson – Jarrie-Champ.

Jeudi 19/02/2026, 20h00. Champ-sur-Drac.

J12, 54851331. Vallée de la Gresse 1 – Air Liquide.

Mercredi 04/03/2026, 21h00. Vif.

J12, 54851332. Tunisiens SMH – Jarrie-Champ.

Mercredi 04/03/2026, 20h30. Just Fontaine, St-Martin d'Hères.

J12, 54851333. St-Martin d'Uriage 1 – Rachais.

Mercredi 04/03/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.

J12, 54851334. Fasson – St-Martin d'Hères.

Jeudi 05/03/2026, 20h00. Champ-sur-Drac.

J12, 54851335. Exempt : St-Georges-de-Commiers.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

J09, 54851400. Turcs de Grenoble – Fontaine Les Îles.

Lundi 02/03/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

J09, 54851401. ASPTT Grenoble 1 – GSE.

Mercredi 04/03/2026, 20h45. Montbonnot.

J09, 54851402. Abbaye – FC Oisans.

Jeudi 05/03/2026, 20h00. Michel Stijovic, Grenoble.

J09, 54851403. Vallée de la Gresse 2 – Sassenage.

Lundi 02/03/2026, 21h00. Vif.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

J02, 54851429. Mistral FC – ASPTT Grenoble 2 ST.

Lundi 23/02/2026, 20h00. Vaucanson, Grenoble.

J12, 54851479. St-Martin d'Uriage 2 – Domène.

Lundi 02/03/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.

J12, 54851480. Poisat – CEA Grenoble 2.

Lundi 02/03/2026, 20h00. Poisat.

J12, 54851481. ASPTT Grenoble 2 ST – Mistral FC.

Lundi 02/03/2026, 20h00. Montbonnot.

J12, 54851482. CEA Grenoble 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan.

Lundi 02/03/2026, 20h00. Jean Julien, Sassenage.

J12, 54851483. St-Paul-de-Varces – Froges.

Lundi 02/03/2026, 20h00. Froges.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 17 FEVRIER 2026 à 18h00

Procès-Verbal N°742

Président

: Christophe Carretero

Présents

: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

Courriers :

Base Fc : Lu et noté (mise en sommeil).

FC Bourgoin-Jallieu : Lu et noté (envoi feuille de match).

Pays Voironnais Futsal : Lu et noté.

Saison 2025/2026 :

SENIORS

Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

2^e phase :

Poule accession : Défraiement des arbitres

Comme vous le savez, le mode de défraiement des arbitres est différent entre le district de Savoie et de l'Isère.

Après discussion avec le président de la commission Futsal du district de Savoie et avec l'aval de nos présidents de district respectif, voici ce qui nous apparaît comme la meilleure solution :

Pour les équipes d'Isère jouant en Savoie : Pas d'arbitres à régler.

Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club de Savoie : Le club recevant règle les 2 arbitres.

Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club d'Isère : Chaque club règle les 2 arbitres.

Pour les équipes de Savoie jouant en Isère : Pas d'arbitres à régler.

Pour les équipes de Savoie jouant en Savoie : Fonctionnement habituel.

FMI (feuille de match informatisée) :

UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA DERNIERE VERSION DE LA FMI 5.0.13

La version précédente est maintenant obsolète.

Contacter la commission FMI (Marc Mallet) qui est toujours disponible pour toutes questions, informations et problèmes de tablette le jour du match.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

COUPES

Coupe Départementale Futsal séniors :

1° Tour : S08 (17/02 au 22/02/26) tirage fait par Jacques Issartel (Commission Féminines).

Arbre de Vie 2 / Pays Voironnais Futsal : Samedi 21/02/26 à 17h30 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

Futsal St Marcellin / Fc Eyrieux Embroye : Samedi 21/02/26 à 19h30 (gymnase Le Saulaie, St Marcellin).

Futsal Isle d'Abeau / USBE : Dimanche 22/02/26 à 16h30 (gymnase David Douillet, Isle d'Abeau).

Exempt : FC Picasso

1/2 Finales : S12 (17/03 au 22/03/26)

Finale : le dimanche 05/04/26

Finales de la Coupe Départementale Futsal :

Week-end du :

- 05/04/2026 : Finales U15 FUN Futsal et Séniors Masculin.

Merci aux clubs Futsal et Foot-Libre de nous contacter si vous avez des gymnases homologués à mettre à disposition du DIF pour le déroulement de ces qualifications.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 17 février 2026 à 15h00

Procès-Verbal N° 742

Président : Jean Marc BOULORD

Présent : Jean Marc BOULORD,

Excusés : Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN

BON à SAVOIR

Nombre de joueurs "Mutation" : P.V. 717 - 718

Championnat U17 : P.V. 717 - 718

Match remis : P.V. 720

Match à rejouer : P.V. 720

RAPPEL des Règles du JEU U12 - U13 : P.V. 721 - 722

Participation à plus d'une rencontre : P.V. 726 - 727 - 728

ORDRE de PRIORITE pour désigner un ARBITRE : P.V. 732

Réclamation - Evocation : art.187 des R.G. de la F.F.F. : P.V. 736

CRITERES obligatoires et conseillés de validation des tournoi : P.V. 736

AUTORISATION TOURNOIS

Nous rappelons aux clubs l'obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi auprès de l'instance compétente en joignant à leur demande le règlement sportif :

Art. 5-2-9 – Commission du Foot d'Animation et Tournois des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL :

Elle est chargée **d'homologuer les règlements des tournois** organisés par les clubs du territoire du District à l'exception de ceux impliquant des équipes étrangères (relevant de la Ligue).

Les règlements doivent être conformes aux pratiques sportives définies par les règlements F.F.F.

Les clubs organisateurs de tournois quelles que soient la catégorie et la pratique doivent transmettre un courrier à l'attention de la commission ci-dessus, courrier accompagné du règlement prévu afin que la commission puisse donner son aval

Clubs	Niveau	Date	Règlement Joint	Validation
MANIVAL - n°523348	U9	21/02	oui	oui
MANIVAL - n°523348	U12	21/02	oui	oui
MANIVAL - n°523348	U13	22/02	oui	oui
GRESIVAUDAN - n°550152	U12 - U13	15/05 - 16/05	oui	oui
GRESIVAUDAN - n°550152	U12 - U13	15/05 - 16/05	oui	oui
GIERES - n°504338	U12	16/04	oui	oui

ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	U13	18/04	oui	oui
PONTCHARRA - n°580990	U15	06/06	oui	oui
SUD ISERE - n°548244	U11	13/06	oui	oui
SUD ISERE - n°548244	U13	14/06	oui	oui

CLUBS - Réunions du 9 FEVRIER - LAuRAFoot

Inactivités partielles (modifications dates d'inactivités, rétroactivité - Art. 7.3. des R.G. de la LAuRAFoot)

Club : CHIRENS - n°512530 : Catégories U18 et U19 – Enregistrées le 01/06/2025

COURRIERS

Club : VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821 : Si le club recevant est dans l'incapacité de fournir une tablette en état de marche, le club est amendé. Obligation est faite, de rédiger **une feuille de match papier** en respectant les consignes, **avant la rencontre**.

Club : PAYS VOIRONNAIS - n°581454 : Si vous avez des éléments nouveaux, ceux-ci peuvent être exposés auprès de la Commission d'APPEL, dans les délais prévus par la décision de la Commission, dossier 2526.140

MATCH SANS FEUILLE de MATCH

DOSSIER N°2526.152 : RACHAIS U12 22 - n°546479 / VILLAGE OLYMPIQUE U12 21 - n°523821 : U12 - POULE BASSE – MATCH n°55367384 du 24/01/2026.

Le club VILLAGE OLYMPIQUE a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL le 30/01/2026 :
: " *Lors de cette rencontre, aucune tablette ni feuille de match n'a été fournie.*"

DECISION

Considérant ce qui suit :

➤ Le club recevant : RACHAIS - n°546479 n'a pas été en mesure de fournir une feuille de match (F.M.I. ou papier)

➤ **Article 37 bis des R.G.du DISTRICT ISERE de FOOTBALL – Feuille de match informatisée** : "Pour toutes les rencontres des compétitions à 11, U15F, U18F, U15 à 8, Senior Féminines à 8, U13, U13F, **U12** et futsal, **I'utilisation de la F.M.I. est obligatoire.**"

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe RACHAIS pour en reporter le bénéfice à l'équipe VILLAGE OLYMPIQUE.

- RACHAIS - n°546479 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVES D'AVANT-MATCH

DOSSIER N°2526.142 : M.O.S.3R 2 - n°580951 / FORMAFOOT B.V. - n°553891 : SENIORS – D1 – MATCH n°53636801 du 08/02/2026.

Le club FORMAFOOT B.V. a écrit sur la F.M.I. : " ... des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club MOS3R FC, pour le motif suivant : des joueurs du club MOS3R FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. "

Le club FORMAFOOT B.V. a confirmé sa réserve par courriel le 08/02/2026.

DECISION

La réserve sera traitée mardi 24/02/2026

**DOSSIER N°2526.143 : VALLEE de la GRESSE 2 - n°545698 / St MARTIN d'URIAGE - n°532637 :
SENIORS – D4 – POULE A – MATCH n°53691884 du 08/02/2026.**

Le club VALLEE de la GRESSE a écrit sur la F.M.I. : " ... des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs BROCA HUGO; KAMINSKI MAXIME; BRUN LYLIAN; CHAUCHEPRAT ANTON; MARCHICA SAMSON; COLOMBE JULIEN; DESPREAUX KELENN; AYDIN KAAN, du club ST MARTIN URIAGE FC, pour le motif suivant : le joueur/les joueurs BROCA HUGO; KAMINSKI MAXIME; BRUN LYLIAN; CHAUCHEPRAT ANTON; MARCHICA SAMSON; COLOMBE JULIEN; DESPREAUX KELENN; AYDIN KAAN est/sont interdit(s) de surclassement "

Le club VALLEE de la GRESSE a confirmé sa réserve par courriel le 09/02/2026.

DECISION

La réserve sera traitée mardi 24/02/2026

**DOSSIER N°2526.151 : VILLEFONTAINE S.N.I. 3 - n°528363 / M.O.S.3R - n°580951 : SENIORS – D2 –
POULE A – MATCH n°53636932 du 08/02/2026.**

Le club M.O.S.3R a écrit sur la F.M.I. : " ... réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club O. VILLEFONTAINE, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club O. VILLEFONTAINE. "

Le club M.O.S.3R a confirmé sa réserve par courriel le 11/02/2026.

DECISION

La réserve sera traitée mardi 24/02/2026

EVOCATIONS

**Dossier n°2526.141 : TIGNIEU JAMEYZIEU - n°539828 / UNIFOOT - n°581931 : SENIORS – D3 –
POULE D – Match n°53691662 du 08/02/2026.**

Le club UNIFOOT a adressé un courriel au District ISERE Football le 08/02/2026: "...évocation sur le joueur de N°3 du club de Tignieu, Mr Mainetti Hugo licence 2546641403 susceptible d'avoir participé à la rencontre ..., .. en état de suspension. En effet, ce joueur a été sanctionné par 1 Match ferme suite à 3 avertissements en date d'effet du 17/12. Ce joueur aurait donc dû purger sa suspension lors de la rencontre Charvieu - Tignieu du 1er Février mais il a participé à la rencontre. Etant donné qu'il n'a pas purgé sa suspension, il n'aurait pas dû prendre part à la rencontre de ce jour. Nous souhaitons donc faire une évocation sur ce joueur."

DECISION

Considérant ce qui suit :

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club UNIFOOT pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club TIGNIEU JAMEYZIEU, une demande d'évocation du club UNIFOOT, sur la participation du joueur Hugo MAINETTI, licence n°2546641403, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club TIGNIEU JAMEYZIEU de lui faire part de ses observations avant le 16/02/2026, délai de rigueur.

DECISION

La réserve sera traitée mardi 24/02/2026

RESERVE D'APRES-MATCH

**DOSSIER N°2526.146 : ESTRABLIN 2 - n°534255 / REVENTIN 4 - n°535235 : U13 – CHALLENGE
FESTIVAL U13 – MATCH n°55292446 du 07/02/2026.**

Le club REVENTIN a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL le 09/02/2026 : " Motifs de la réserve :

1 Participation irrégulière de joueurs ayant évolué en équipe supérieure

Deux joueurs inscrits sur la feuille de match de l'équipe d'Estrablin 2, à savoir Lenny P et Quentin F, ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club (31/01/2026) et ont ensuite été alignés lors de la présente rencontre en équipe inférieure, alors que l'équipe supérieure ne disputait aucune rencontre officielle le même jour ni le lendemain.

Cette situation est contraire aux dispositions des Règlements Généraux de la FFF relatives à la participation des joueurs entre équipes d'un même club, lesquelles stipulent qu'un joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure ne peut prendre part à une rencontre d'une équipe inférieure lorsque l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou le lendemain.

2 Participation d'un joueur susceptible d'être irrégulièrement identifié

Par ailleurs, le joueur dénommé Joffrey C, inscrit sur la feuille de match, est entré en jeu au cours de la rencontre, alors que ce joueur n'était pas présent physiquement avant ni pendant la rencontre.

De plus, plusieurs joueurs de l'US Reventin, qui connaissent habituellement ce joueur, n'ont pas reconnu la personne entrée en jeu sous cette identité, ce qui renforce le doute quant à la conformité entre l'identité du joueur figurant sur la feuille de match et celle du joueur ayant effectivement participé à la rencontre.

Ces faits sont susceptibles de constituer une infraction aux dispositions des Règlements Généraux de la FFF relatives à l'identité, à la qualification et à la participation des joueurs, lesquelles imposent que le joueur prenant part à une rencontre officielle soit bien le titulaire de la licence correspondante.

En conséquence, nous estimons qu'un autre joueur aurait pu participer à la rencontre sous la licence du joueur dénommé Joffrey C, ce qui nécessite vérification par la commission compétente."

DECISION

La réserve sera traitée mardi 24/02/2026

TERRAINS SUSPENDUS

Dossier n°2526.124: Club : F.C. VOREPPE - n°564225 : équipe 1 D4 - POULE A :

Le deuxième match concerné par cette décision est prévu :
le 01/03/2026 contre VALLEE de la GRESSE 2

Date du match : 01/03/2026

Coup d'envoi : 15 h 00

Lieu : stade ST ISMIER, club (MANIVAL)

surface de jeu : synthétique

Dossier n°2526.131: Club : La MURETTE - n°504823 : équipe SENIORS FEMININES - D1 :

Les matchs concernés par cette décision sont prévus :
le 01/03/2026 contre SUD ISERE

Date du match : 01/03/2026

Coup d'envoi : 10 h 00

Lieu : stade de VIF

surface de jeu : synthétique

et le deuxième match concerné par cette sanction est prévu :
le 15/03/2026 contre GRESIVAUDAN

Par conséquent, le club La MURETTE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 02/03/2026**.

Vu dans PV n°740 du 6 FEVRIER 2026 de la LAuRAFoot:

DOSSIER LICENCES N°11 - P.V. LAURAFOOT

En application de l'Art. 6.1 des R.G. de la LAuRAFoot qui dispose que "les clubs ont obligation de munir leurs Présidents, Secrétaire Général et Trésorier ainsi que leurs dirigeants d'une licence

"dirigeant". Le nombre de licences "dirigeants" dont chaque club doit être muni est ainsi fixé à un dirigeant par équipe engagée, avec un minimum de TROIS."

Les clubs cités ci-après ne sont pas à jour de licence pour leurs dirigeants, saison 2025-2026. Par conséquent, l'amende en rapport à l'infraction d'un montant de 54€ est appliquée par licence Dirigeant manquante.

Club	Licences Dirigeants	Manquantes	Montant De L'amende
A.S.P.T.T. corpos - n°608259	1	2	54*2 = 108€
SEMITAG - n°616067	2	1	54€
FONTAINE LES ILES n°531219	2	1	54€
FUTSAL ISLE D'ABEAU - n°554020	2	1	54€
HUEZ - n°545760	1	2	54*2 = 108€

Vu dans PV n°740 du 6 FEVRIER 2026 de la LAuRAFoot :

INFRACTION TRESORERIE LAuRAFoot
RECAPITULATIF du NOMBRE TOTAL de POINTS INFLIGES à J + 60

CLUBS	n°	POINTS retirés	Situation saison 2025-2026
AIR LIQUIDE	612411	10 points	1 équipe seniors à 8 et ENTREPRISES
FUTSAL St MARCELLIN	564975	4 points	1 équipe senior futsal
FUTSAL TIGNIEU JAMEYZIEU -	561015	15 points	aucun engagement
Ent. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	781983	15 points	aucun engagement
AGNIN	582776	15 points	aucun engagement
FUTSAL PONT de CLAIX	549826	15 points	aucun engagement
FUTSAL SASSENAGE	560227	15 points	aucun engagement
SURIEUX ECHIROLLES -	536496	10 points	une équipe U13

TRESORERIE DISTRICT

Clubs non à jour de leur trésorerie au 17 février 2026

Relevé-club 6 mis en paiement le 2 février 2026 – 1^{ère} relance

547135---	POISAT AC	554434---	ROCHETOIRIN
564304---	ENT. SPORTIVE MISTRAL	564634---	GROUP BREZINS FORMAFOOT



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 17 FEVRIER 2026 à 14h00

Procès-Verbal N°743

Président : Michel Vachetta.

Présents : Claude Maugiron, Michel Vachetta, Gérard Bouat,

Excusés: Bernard Buosi, Gilbert Repellin. Dan Marchal, Annie Brault, Daniel Guillard.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il est fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laura foot.net».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

Journée internationale des droits de la femme le 8 mars

Dans le cadre de la Journée internationale des droits de la femme, le District de l'Isère organise, le dimanche 8 mars 2026, une action dédiée au développement et à la valorisation de la pratique féminine, qui se déroulera sur les installations du club support de Beaurepaire.

À cette occasion, il est proposé :

- une pratique U8F / U9F en 5 contre 5,
- une pratique U10F / U11F en 8 contre 8.

Pour les clubs ne pouvant pas inscrire une équipe complète (en U9F et/ou en U11F), des ententes entre clubs seront organisées.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer leur disponibilité et leur participation via le lien GoogleForm ci-après : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScAPITNhKU-7W0I1HZ0wBxMbZ1WsmjCKaxSgOSSw7bEcHlsA/viewform?usp=publish-editor>

Comme chaque année, la Commission Féminines vous offre la possibilité de mettre à l'honneur les bénévoles féminines qui s'investissent activement au sein de vos clubs.

Nous vous invitons dès à présent à les inscrire auprès de la Commission : feminines@isere.fff.fr en nous communiquant leur nom, prénom ainsi que leur fonction au sein du club.

U12 U13

Matches en retard : La majorité des rencontres des deux premières journées de la seconde phase ont été reprogrammées le 21 février

DEFI JONGLAGE : Pour la seconde phase, le défi jonglage est obligatoire pour les 4 divisions. Il doit être organisé avant le début de la rencontre, la somme des 8 meilleurs jonglages doit être documentée sur la Fmi, rubrique règlements locaux.
Pour rappel, chaque joueur doit réaliser 50 jonglages pied et 20 têtes.

Responsable : DANIEL GUILLARD : TPH 06.87.34.22.88.

RAPPEL DU REGLEMENT POUR LES TERRAINS IMPRACTICABLE

45-3-3

Pour les compétitions gérées par le District :

De 48 heures jusqu'à 3 heures avant la rencontre, c'est-à-dire du vendredi après 15h00 jusqu'au dimanche 12h00 (match le dimanche 15h00) ou du jeudi après 20h00 jusqu'au samedi 17h00 (nocturne le samedi 20h00).

Le club contacte le délégué de secteur (voir liste sur le site du District) en signalant les raisons de l'impraticabilité.

Le délégué de secteur, en connaissance de cause, prend la décision qui s'impose et sa décision est sans appel.

Si cette décision déclare le terrain impraticable, le club avertit : le District, L'arbitre, les arbitres assistants, Le ou les délégués officiels désignés, Le club adverse afin qu'ils ne se déplacent pas. Par courrier électronique officiel, en précisant le nom du délégué de secteur, le nom, la qualité du signataire du message et un numéro de téléphone où il peut être appelé.

Le club recevant a la responsabilité de demander l'inversion et de pouvoir justifier de cette demande. Si une équipe a inversé deux rencontres, elle peut refuser d'inverser une troisième rencontre.

Pour des rencontres de coupe, la rencontre est obligatoirement inversée sous peine de match perdu.

Si cette décision déclare le terrain praticable, et si, une aggravation intervient après le dimanche 9h00 (12h00 pour le District) ou le samedi 14h00 (17h00 pour le District), seul l'arbitre sur le terrain a qualité pour décider du report 20 éventuel.

Dans le cas où l'équipe visiteuse effectue le déplacement, le match peut se dérouler si le Club recevant peut fournir un terrain de repli reconnu praticable et correct par l'arbitre.

L'équipe qui refuse de jouer a match perdu par forfait.

U 17

MATCHS EN RETARD :

D3 : Poule F

J1 :

- FARAMANS 2 / ENT LIERS ECBF EFDE 2 est reporté au 21 février 2026.
- VIRIEU-VALONDRAZ / SAINT JOSEPH DE RIVIERE est reporté au 21 février 2026.
- LCA FOOT 38 / CS 4 ROUTES 2 est reporté au 21 février 2026.

J2 :

- ENT LIERS ECBF EFDE 2 / VIRIEU-VALONDRAZ FC est reporté au 21 mars 2026.
- FARAMANS 2 / LCA FOOT 38 est reporté au 21 mars 2026.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

U19, poule basse : La rencontre Chatte / Nivolas 2 est reprogrammée au 21/02/

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

Certains clubs ont deux matchs de championnat en retard, suivant la météo de ce week-end, en cas de troisième report la commission n'aura pas le choix de faire rattraper les matchs le samedi et le lundi de PAQUES.

MATCHS EN RETARD SENIORS		
N JOUE	A JOUER	N JOUE
D5 POULE B		
07-déc	4 MONTAGNES / ST ANTOINE 2	Sans date
D5 POULE F		
30-nov	BILIEU 2 / BIZONNES	22-févr
D1		
01-févr	LAUZES / USVO GRENOBLE	Sans date
D2 POULE B		
01-févr	THODURE US / DEUX ROCHERS	Sans date
D3 POULE A		
01-févr	SUD ISERE / GIERES 2	Sans date
D3 POULE B		
01-févr	CHATTE / ST GEORGES DE COMMiers	Sans date
D3 POULE C		
01-févr	CS 4 ROUTES / ST JOSEPH DE RIVIERE	22-févr
01-févr	FARAMANS / TOUR ST CLAIR 3	Sans date
01-févr	LAUZES 2 / LCA FOOT 38	Sans date
D3 POULE D		
01-févr	UNIFOOT / MOS 3R 4	Sans date
D4 POULE B		
01-févr	SUD ISERE 2 / ST CASSIEN 2	Sans date
01-févr	ST ANTOINE / VINAY	Sans date
D4 POULE C		
01-févr	LIERS / BATIE MONTGASCON	Sans date
01-févr	CROSSEY / CORBELIN 2	Sans date
01-févr	FARAMANS 2 / LA BATIE DIVISIN	22-févr
08-févr	MIRIBEL / FARAMANS 2	Sans date
D4 POULE D		
01-févr	EYZIN ST SORLIN / CREYS-MORETEL 3	Sans date
01-févr	UNIFOOT 2 / RUY-MONTCEAU 2	Sans date
08-févr	EYZIN ST SORLIN / RUY-MONTCEAU 2	Sans date
D4 POULE E		
01-févr	CHEYSSIEU AMS / CVL 38 2	22-févr
08-févr	ENT FOOT ETANGS / COLLINES	22-févr
D5 POULE B		
01-févr	QUATRE MONTAGNES / POLIENAS	Sans date
01-févr	CHATTE 2 / ST GEORGES DE COMMiers 2	22-févr
01-févr	ST ANTOINE 2 / RC HILAIROIS	Sans date
D5 POULE C		
01-févr	CROSSEY 2 FARAMANS 3	22-févr
08-févr	MIRIBEL 2 / CHIRENS 3	Sans date
D5 POULE D		
01-févr	LAUZES FC 3 / CREMIEU FC 2	22-févr
08-févr	LAUZES FC 3 / DOLOMIEU 3	Sans date
D5 POULE E		
01-févr	ASCOL FOOT 38 / O. LES AVENIERES	22-févr
01-févr	BIZONNES 2 / FORMAFOOT BV 3	Sans date
D5 POULE F		
01-févr	VIRIEU-VALONL 3 / CASSOLARD PASSAG 2	22-févr
01-févr	BIZONNES / ST ANDRE LE GAZ 3	Sans date
01-févr	ASCOL FOOT 38 2 / BATIE MONTGASCON 3	22-févr
01-févr	CS 4 ROUTES 2 / LA BATIE DIVISIN 2	Sans date
D5 POULE G		
01-févr	CHEYSSIEU AMS 2 / ENT FOOT ETANGS 2	22-févr
08-févr	ENT F ETANGS 2 / ARTAS CHARANTONAY 3	Sans date

Responsable : Michel VACHETTA : 0625253132

VETERANS

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier.
Responsable : GILBERT REPELLIN : 07/86/40/95/23.

**Le président
Michel VACHETTA**

**La secrétaire
Annie BRAULT**



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 17 février 2026

Procès-Verbal N° 742

PLANNING WEEK-END Du vendredi 27 février 2026 au lundi 2 mars 2026

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.) VILLENEUVE

samedi 28 février 2026

PLATEAU U8-U9 AJA VILLENEUVE 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U10 AJA VILLENEUVE 3 EQUIPES A 12H

PLATEAU U10 AJA VILLENEUVE 3 EQUIPES A 12H

MATCH U13 D2 AJA VILLENEUVE / MISTRAL A 14H

MATCH U13 D3 AJA VILLENEUVE / DOMENE A 14H

MATCH U15 D3 AJA VILLENEUVE / FONTAINE A 16H

MATCH U17 D3 AJA VILLENEUVE / ST PAUL VARCES A 18H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

samedi 28 février 2026

MATCH U13 D2 ABBAYE / USVO A 10H30

MATCH U13 D4 ABBAYE / USVO A 10H30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE) ESPAGNAC

samedi 28 février 2026

MATCH U13 F GF38 / VALLEE GRESSE A 10H

PLATEAU U11 GF38 A 3 EQUIPES A 10H

MATCH U18F D1 GF38 / BRION A 13H

MATCH U15 D3 FC2A / SAINT MARTIN D'HERES A 15H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.) VERCORS

samedi 28 février 2026

MATCH U12 GF38 / SEYSSINS A 10H

MATCH U14 GF38 / OULLINS A 12H

MATCH U15 GF38 / OULLINS A 14H45

MATCH SENIORS R2 FC2A / AIN SUD A 19H

dimanche 1 mars 2026

MATCH U18 R1 GF38 / VALENCE A 12H

MATCH SENIORS F R1 GF38 / VALENCE A 15H

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE ARGOUGES

samedi 28 février 2026

PLATEAU U11 BAJA 3 EQUIPES A 10H30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot) BACHELARD

vendredi 27 février 2026

MATCH VETERANS A 8 ASIEG / VOUREY A 20H

samedi 28 février 2026

PLATEAU U11 ASIEG 3 EQUIPES A 10H30

MATCH U15 D4 ASIEG / EYBENS A 14H

MATCH SENIORS D3 TURCS / GIERES A 20H

dimanche 1 mars 2026

MATCH SENIORS D4 TURCS / ST CASSIEN A 13H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique) VAUCANSON

samedi 28 février 2026

PLATEAU U6-U7 MISTRAL 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U8-U9 MISTRAL 3 EQUIPES A 12H

PLATEAU U10 MISTRAL 3 EQUIPES A 14H

MATCH U15 D3 MISTRAL / EYBENS A 16H

dimanche 1 mars 2026

MATCH SENIORS F A 8 D2 MISTRAL / CROSSEY A 10H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE VO

samedi 28 février 2026

PLATEAU U8-U9 USVO 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U10 USVO 3 EQUIPES A 12H

PLATEAU U11 USVO 3 EQUIPES A 12H

MATCH U13 D4 USVO / ST PAUL DE VARCES A 14H

MATCH U15 D1 USVO / NIVOLAS A 1530

MATCH U19 D2 USVO / LA MURETTE A 18H

dimanche 1 mars 2026

MATCH SENIORS D1 USVO / PAYS VOIRONNAIS A 15H



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 17 février 2026

Procès-Verbal N°742

FORMATIONS 2025-2026

A partir de cette saison seront autorisés à participer aux formations 4 personnes maximum par club /par session.

NOUVEAU CFI U14-U19 DEDIE AUX FEMININES

La Commission Technique a le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle formation CFI U14–U19, exclusivement dédiée aux féminines.

Cette formation se déroulera sur deux journées :

- 29 mai 2026 à Bourgoin
- 12 juin 2026 à Nivolas

Les inscriptions sont désormais **ouvertes en ligne**.

Ne manquez pas cette opportunité de vous former et de développer vos compétences dans l'encadrement du football féminin !

MARS 2026

CFI U6-U9 LES 5 ET 19 MARS 2026 VALLEE DU GUIERS

Liste des inscrits au 17 février 2026

BEL Pauline
CECILLION Gabin
DIAS SENDAO Julian
GARREN Antonin
HUMBERT Evan
MAGGIACOMO Celia
MERCIER Eric

VALLEE DU GUIERS F.C.
BALMES NI
F.C. LA TOUR ST CLAIR
FC BALMES NI
CS DE BELLEYSAN
CS DE BELLEYSAN
VALLEE DU GUIERS F.C.

CFI U10-U13 LES 6 ET 20 MARS 2026
VALLEE DU GUIERS

Liste des inscrits au 17 février 2026

BARBIER Alain	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
BEN MOUSSA Badre	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
BOUZIT Moussa	ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL 38
BUFFET Denis	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
CECILLION Gabin	BALMES NI
COMPARATO David	F.C. SEYSSINS
COUDERC Amandine	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DELLONG Gregory	A. S. DU GRESIVAUDAN
DIALLO Ibrahima	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL
ENGOULOU Henri	F.C. BOURGOIN JALLIEU
GARREN Antonin	F.C. BALMES NORD ISERE
GRANDPERRIN Rodolphe	VALLEE DU GUIERS F.C.
GUILHERME Victor	F.C. SEYSSINS
JAILLET Enrick	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
LENOIR Tony	U. S. BEAUVOIR ROYAS
LOUISERRE Mael	O.C. D'EYBENS
LUCE Alexis	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
MAGGIACOMO Celia	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL
MERITTO Kevin	F.C. SEYSSINS
MILADI Wajdi	VALLEE DU GUIERS FC
PERRIER Brandon	F.C. BOURGOIN JALLIEU
PICOT Morgan	F.C. SEYSSINS
PINHEIRO AFONSO Gabriel	U.S. GIEROISE
RIBEIRO Victor	PAYS D'ALLEVARD F.C.
RINALDI Sophie	L.C.A. FOOT 38

AVRIL 2026

CFI U6-U9 LES 2 ET 23 AVRIL 2026
VINAY

Liste des inscrits au 19 janvier 2026

D'ASCOLI Antoine	F.C. D'ECHIROLLES
DJAZOULI Hafsa	F.C. D'ECHIROLLES
TOURE Mamadou	F.C. D'ECHIROLLES
TRAORE Mohamed	F.C. D'ECHIROLLES

CFI U14-U19 LES 3 ET 24 AVRIL 2026
VINAY

Liste des inscrits au 17 février 2026

BELLIL Amine	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
BELLOMO Kenzo	L.C.A. FOOT 38
BOURRON Serge	NIVOLAS
BOUZIT Moussa	ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL 38
DIDIOT Romuald	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
DUFAYS Renaud	L.C.A. FOOT 38
DUPORT Laurent	NIVOLAS
GOUADMA LOCATELLI Ilyes	O. ST MARCELLIN
HILLAIRE Quentin	ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL 38
JAAFARI Zakariya	A.C. SEYSSINET PARISET
LAMBERT Benjamin	A.C. SEYSSINET PARISET
PAROLIN Eric	ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL 38
PIMPRENELLE LEHOUX Stephane	L.C.A. FOOT 38
SPIACZKA Yoann	F.C. VALLEE DE LA GRESSE

MAI 2026

CERTIFICATIONS ANCIENS CFF LE 6 MAI 2026 AU DISTRICT DE L'ISERE

Liste des inscrits au 17/02/26

Certification CFF1

CARIN Julien ST SIMEON DE BRESSIEUX

Certification CFF3

DIHILI Théo FC LAISSAUD (sous reserve)
ELEZAAR Kemi CS VOREPPE
FERNANDES Marine CLAIX F
N'KOSO Bijou ST MARTIN D'HERES
RUTIGLIANO Sébastien SEYSSINET

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](http://maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 25/26
10/03/2026 Cournon d'Auvergne (63)
09/04/2026 Blavozy (43)*
15/06/2026 St-Priez-en-Jarez (42)

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence

La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/simple/ouverture-des-inscriptions-diplomes-federaux-2025/>

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allégements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

I2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr